

Rectificatif à la directive 2009/36/CE de la Commission du 16 avril 2009 modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil relative aux produits cosmétiques en vue d'adapter son annexe III au progrès technique

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 98 du 17 avril 2009)

Page 37, annexe, numéro d'ordre 205, colonne C, au point a):

au lieu de: «a) Substance utilisée dans des colorants d'oxydation»

lire: «a) Substance utilisée dans des teintures capillaires oxydantes»
